

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2010-2011)  
LE 24 AOÛT 2010**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Linda Crevier, présidente du comité exécutif. Elle souhaite la bienvenue à tous.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 24 AOÛT 2010 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU, LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LINDA CREVIER, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (8)  
Marie-Louise Kerneïs (7)  
Suzanne Tremblay (6)

**MM. les commissaires**

Guy-Paul Beauchemin (22)  
André Dugas (11)

Tous commissaires formant quorum.

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice adjointe au Service des ressources financières  
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

**ÉTAIENT ABSENTS**

M<sup>me</sup> Julie Poupart, commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire  
M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03146-08-10 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

08.01 Projet Fad Edu II Togo

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.01 Liste des comptes – Validation

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Transformation de l'école (Phase I) – École des Cheminots  
- Appel d'offres N° P-25-019-09

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03147-08-10

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8JUN 2010**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010 soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

#### **08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**C.E.-03148-08-10**

#### **08.01 PROJET FAD EDU II TOGO**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a obtenu un contrat pour fournir les équipements pour le Centre de formation professionnelle régional de Dapaong au Togo;

CONSIDÉRANT que ce contrat est d'une valeur d'un million deux cent cinquante neuf mille quarante-cinq dollars et dix sept cents (1 259 045,17 \$) en dollars canadiens;

CONSIDÉRANT qu'une garantie d'exécution qui, selon l'article 12.1, est de 10% de la valeur du contrat doit être émise dans les trente (30) jours de la signature du contrat;

CONSIDÉRANT que cette garantie est d'une durée de douze (12) mois de la date de livraison de tous les équipements;

CONSIDÉRANT que c'est une pratique normale dans ce type de contrat;

CONSIDÉRANT que la clause 18.1 du contrat permet d'obtenir du gouvernement du TOGO une avance de fonds de 30% de la valeur du contrat pour couvrir les frais d'acquisition des équipements relatifs au contrat, sous réserve de l'émission par la Commission scolaire d'une lettre de garantie bancaire équivalente;

CONSIDÉRANT que cette avance de fonds permet de réduire les frais de financement du projet et d'en augmenter la marge de profit;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

de faire émettre par la Banque de Montréal deux lettres de garantie bancaire :

La première d'une valeur maximale de cent vingt-cinq mille neuf cent quatre dollars et cinquante-deux cents canadiens (125 904,52 \$) au nom de la République du Togo, en conformité avec le contrat numéro « marché n° 2010/\_\_\_/METFP/CAB/SG/FAD EDU II TOGO » signée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le

Gouvernement de la République Togolaise. Cette lettre servira de garantie d'exécution.

Une deuxième lettre d'une valeur de trois cent soixante dix-sept mille sept cent treize dollars et cinquante-cinq cents canadiens (377 713,55 \$) au nom de la République du Togo, en conformité avec le contrat numéro « marché n° 2010/\_\_\_/METFP/CAB/SG/FAD EDU II TOGO » signée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le Gouvernement de la République Togolaise. Cette deuxième lettre servira à garantir l'avance de fonds reçue du Gouvernement du Togo jusqu'à la livraison des équipements.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

##### **10.01 LISTE DES COMPTES - VALIDATION**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, confirme qu'il n'a pas reçu de questions pour la période commençant le 2 juin 2010 et se terminant le 17 août 2010

#### **11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-03149-08-10

##### **11.01 TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE (PHASE I) – ÉCOLE DES CHEMINOTS – APPEL D'OFFRES N° P-25-019-09**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la transformation de l'école des Cheminots (Phase I) à **3 Axes Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de cent dix-neuf mille huit cent quarante-cinq dollars (119 845,00 \$) avant les taxes, cent trente-cinq mille deux cent soixante-quinze dollars et quatre cents (135 275,04 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 juin 2010.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

#### **13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

#### **14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

C.E.-03150-08-10

#### **15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,  
que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

A.14.02  
T:\Textes\2010-2011\CEX\PROCES-VERBAUX\24 AOÛT 2010 - A.14.02.doc